

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3072

10 novembre 2015

### SOMMAIRE

Albertina S.à r.l. ....	147428	POE Holding S.à r.l. ....	147450
Asbury Park I S.à r.l. ....	147448	POL 1 Sàrl ....	147450
BlackRock Global Index Funds ....	147447	Procimbria Finance Luxembourg S.A. ....	147450
Casares S.A. ....	147449	Prologis European Holdings XII S.à r.l. ....	147451
CBRE Global Investment Partners European Co-Investment Fund GP S.à r.l. ....	147428	ProLogis UK CCLXIX S.à r.l. ....	147448
Cobois S.A. ....	147451	ProLogis UK CCLX S.à r.l. ....	147447
Edmond de Rothschild O.F. ....	147450	ProLogis UK CCLXX S.à r.l. ....	147448
Elips Luxembourg SA ....	147446	ProLogis UK CCXXIV S.à r.l. ....	147448
Eren Industries S.A. ....	147456	ProLogis UK XCVI S.à r.l. ....	147449
Eren Participations S.A. ....	147456	ProLogis UK XXIX S.à r.l. ....	147449
Eren Renewable Energy S.A. ....	147456	PSH S.A. ....	147451
HEPP IV Management Company S.à r.l. ....	147440	PV Holdings I S.à r.l. ....	147452
Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l. ....	147452	PV Holdings S.à r.l. ....	147452
Kenross Lux Two S.à r.l. ....	147454	QGOG Constellation S.A. ....	147453
KW Investment Eleven Lux S.à r.l. ....	147440	Realty Business Center S.A. ....	147454
Levina Investments S.à r.l. ....	147410	Realview S.A. ....	147454
Luxembourg Investment Company 102 S.à r.l. .....	147441	Rem Finance S.A. ....	147455
Luxembourg Investment Company 19 S.à r.l. .....	147453	Restau Beef Sàrl ....	147455
Napatec Lux S.à r.l. ....	147447	Riverside Capital S.à r.l. ....	147453
New Super Selector S.à r.l. ....	147447	Römerhof S.à r.l. ....	147451
Parc Plaza ....	147456	Roswell ....	147453
Patrimonia Consulting ....	147449	Salisbury Hill S.à r.l. ....	147451
		S.L. Investments S.A., SPF ....	147455

**Levina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.856.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August,  
before us, Maître Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),  
there appeared:

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, a société en commandite simple incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the companies register of Luxembourg under number B 164.443, acting through its general partner, Darby Converging Europe Fund III Management, a Luxembourg société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 164.274 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal given on 7 August 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared that it currently holds all the shares issued in Levina Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the above mentioned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2993 on 17 October 2014 with registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189856 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as stated above, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Creation of ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account as well as a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the powers of attorney relating to the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolving upon this agenda and as to be adopted pursuant to the resolution on item 4 of this agenda;

2. Reclassification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares and one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-);

3. Increase of the Company's share capital by an amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) to an amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) by the issue of (i) four thousand (4,000) class A shares, (ii) four thousand (4,000) class B shares, (iii) four thousand (4,000) class C shares, (iv) four thousand (4,000) class D shares, (v) four thousand (4,000) class E shares, (vi) four thousand (4,000) class F shares, (vii) four thousand (4,000) class G shares, (viii) four thousand (4,000) class H shares, (ix) four thousand (4,000) class I shares, and (x) four thousand (4,000) class J shares, being a total of forty thousand (40,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for an aggregate subscription price of four million euros (EUR 4,000,000.-) by contribution in kind in such proportion as set forth in the table hereafter; allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares issued to the share capital account of the Company and allocation of the balance to the share premium account of the Company:

Shareholder of the Company	Subscription price	New shares	Share premium
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR . . . . .	EUR 4,000,000.-	40,000	EUR 3,960,000.-
TOTAL . . . . .	EUR 4,000,000.-	EUR 40,000	EUR 3,960,000.-

4. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items; and

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, Class J, and a share premium account as well as a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each of such classes of shares in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company to be adopted under item 4 of the above agenda.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares and one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares, each share with a par value of one euro (EUR 1.-).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to an amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) by the issue of (i) four thousand (4,000) class A shares, (ii) four thousand (4,000) class B shares, (iii) four thousand (4,000) class C shares, (iv) four thousand (4,000) class D shares, (v) four thousand (4,000) class E shares, (vi) four thousand (4,000) class F shares, (vii) four thousand (4,000) class G shares, (viii) four thousand (4,000) class H shares, (ix) four thousand (4,000) class I shares, and (x) four thousand (4,000) class J shares, being a total of forty thousand (40,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, for an aggregate subscription price of four million euros (EUR 4,000,000.-) by a contribution in kind consisting of a due, definite and payable claim (the "Claim") in an aggregate principal amount of four million euros (EUR 4,000,000) that the Sole Shareholder holds against the Company (the "Contribution in Kind") in such proportions as set forth in the table hereafter:

Shareholder of the Company	Subscription price	New shares	Share premium
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR . . . . .	EUR 4,000,000.-	40,000	EUR 3,960,000.-
TOTAL . . . . .	EUR 4,000,000.-	EUR 40,000	EUR 3,960,000.-

*Subscription - Payment*

Thereupon Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, prenamed, represented as above stated, acting in the capacity of subscriber (the "Subscriber"), declares to subscribe to the forty thousand (40,000) new shares issued, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of three million nine hundred sixty thousand euros (EUR 3,960,000.-) by a way of the Contribution in Kind (as set forth above).

The valuation of the Contribution in Kind has been evidenced by a declaration of the Company, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Company believes that the value of the Contribution in Kind amounts to EUR 4,000,000 and is at least equal to the value of the 40,000 new shares to be issued by the Company together with the payment of a share premium in an amount of EUR 3,960,000 in consideration thereof."

The Sole Shareholder irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards it in respect of the Claim so contributed.

The Subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated that that there exist no impediments to the transferability to the Company of the Claim and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claim contributed in kind to the Company.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

*Forth resolution*

The Shareholder resolved to amend and restate the Company's articles of association so as to reflect the above resolutions, such articles of association to read as follows:

**Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Levina Investments S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fifty-two thousand five hundred euro (EUR 52,500.-), divided into fifty-two thousand five hundred (52,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, as follows:

- five thousand two hundred fifty (5,250) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- five thousand two hundred fifty (5,250) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- five thousand two hundred fifty (5,250) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by Law.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the Legal Reserve.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1. Shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder (s).

### 6.2. Subscription and Transfer of Shares

Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

When the Company is composed of a sole shareholder, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the sole shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, subject to the limitations contained in this Article 6.2, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 6.5, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### 6.3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in Article 24 of these Articles in any year in which the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends.

### 6.4. Voting rights

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

### 6.5. Repurchase of Shares

The classes of shares may be repurchased and cancelled, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares.

In the event of a repurchase followed by the cancellation of a whole class of shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to the Total Cancellation Amount as is determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may allot any share premium available as shown in the Interim Accounts to the share class to be redeemed. The Total Cancellation Amount may be paid in cash, in kind or by means of set off.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent not otherwise provided by Law.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met, provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and can-

cellation procedures of Article 6.5; (ii) any increase in the issued share capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares as it held prior to the subdivision; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares as it held prior to the combination or aggregation.

### **Part III. Management, The board of managers and auditors**

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or

Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the third Friday of May of each year, at 10 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act (the "Legal Reserve"), until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the



remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders as set forth hereafter.

Each year, to the extent that the Company resolves to make dividend distributions, the shareholders are entitled to receive dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium and the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them ("Class A Shares Preferred Dividend") then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them ("Class B Shares Preferred Dividend"), then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them ("Class C Shares Preferred Dividend"), then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them ("Class D Shares Preferred Dividend"), then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them ("Class E Shares Preferred Dividend"), then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them ("Class F Shares Preferred Dividend"), then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them ("Class G Shares Preferred Dividend"), then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them ("Class H Shares Preferred Dividend"), then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares held by them ("Class I Shares Preferred Dividend"), and then,
- the holder of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

The "Class I Shares Preferred Dividend" and, together with the Class A Shares Preferred Dividend, the Class B Shares Preferred Dividend, the Class C Shares Preferred Dividend, the Class D Shares Preferred Dividend, the Class E Shares Preferred Dividend, the Class F Shares Preferred Dividend, the Class G Shares Preferred Dividend and the Class H Shares Preferred Dividend the "Classes of Shares Preferred Dividends Entitlements".

Following any entire repurchase and cancellation of the last outstanding class of shares (e.g. initially the Class J Shares) in accordance with Article 6.5 hereof, any remainder dividend distribution shall then be exclusively allocated to the immediately preceding outstanding class of shares (following such repurchase and cancellation) in the reverse alphabetical order (e.g. initially the Class I Shares) at the time of any dividend distribution. Such immediately preceding outstanding class of shares (e.g. initially the Class I Shares) will however no longer entitle its Holders to receive any Class of Shares Preferred Dividends Entitlement upon such shares becoming the new last outstanding class of shares.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided that interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient available funds to make such distribution and always in compliance with the provisions of Article 24 above.

## **Part VI. Dissolution and liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 24 hereof.

## Part VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

## Part VIII. Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve of the Company) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company, and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) the unpaid Classes of Shares Preferred Dividends Entitlements for the current or previous years (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PD)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits of the Company (including carried forward profits), i.e. the profits realized by the Company for the current or previous years deduction made of general expenses, charges, depreciations, provisions and taxes for the current or previous years.

P = any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres")).

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled.

L = carried forward losses but only to the extent that they were not already deducted from the net profits of the Company expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

PD = the unpaid Classes of Shares Preferred Dividends Entitlements for the current or previous years.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date not older than 30 days and not later than 10 days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 24 of these Articles.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700).

### *Declaration*

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois d'août.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.443, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Darby Converging Europe Fund III Management, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.274 (l' "Associé Unique"),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 août 2015, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique a déclaré qu'il détient actuellement la totalité des actions émises par Levina Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2993 le 17 octobre 2014, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 189.856 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir été entièrement informé des résolutions devant être adoptées sur la base de l'agenda suivant:

#### *Agenda*

1. Création de dix (10) nouvelles classes de parts sociales, à savoir Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, et un compte de prime d'émission ainsi qu'un compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux conditions générales telles que stipulées dans les statuts de la Société tels que modifiés et mis à jour tels qu'annexés à la procuration et tels qu'adoptés conformément à la résolution du point 4 du présent ordre du jour;

2. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à un montant de cinquante-deux mille cinq cents euro (52.500,-) par l'émission de (i) quatre mille (4.000) parts sociales de classe A, (ii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe B, (iii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe C, (iv) quatre mille (4.000) parts sociales de classe D, (v) quatre mille (4.000) parts sociales de classe E, (vi) quatre mille (4.000) parts sociales de classe F, (vii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe G, (viii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe H, (ix) quatre mille (4.000) parts sociales de classe I, (x) quatre mille (4.000) parts sociales de classe J, pour un total de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de souscription de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par un apport en nature telle qu'établie dans le tableau ci-après; allocation d'un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte du capital social de la Société et allocation de la différence au compte de prime d'émission de la Société;

Associés de la Société	Prix de souscription	Nouvelles parts sociales	Prime d'émission
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR . . . . .	EUR 4.000.000,-	40.000	EUR 3.960.000,-
TOTAL . . . . .	EUR 4.000.000,-	EUR 40.000	EUR 3.960.000,-

4. Modification et refonte des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions qui seront adoptées selon les points ci-dessus; et

5. Divers.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales, à savoir Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, Classe J, et un compte de prime d'émission ainsi qu'un compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" pour chacune de ces classes de parts sociales conformément aux conditions générales telles que stipulées dans les statuts de la Société tels que modifiés et mis à jour tels qu'annexés à la procuration et tels qu'adoptés conformément à la résolution du point 4 du présent ordre du jour.

### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-) à un montant de cinquante+deux mille cinq cents euros (52.500,-) par l'émission de (i) quatre mille (4.000) parts sociales de classe A, (ii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe B,

(iii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe C, (iv) quatre mille (4.000) parts sociales de classe D, (v) quatre mille (4.000) parts sociales de classe E,

(vi) quatre mille (4.000) parts sociales de classe F, (vii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe G, (viii) quatre mille (4.000) parts sociales de classe H,

(ix) quatre mille (4.000) parts sociales de classe I, (x) quatre mille (4.000) parts sociales de classe J, pour un total de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de souscription de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par un apport en nature d'une créance (la "Créance") certaine, liquide et exigible d'un montant total de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société ("Apport en Nature") telle qu'établie dans le tableau ci-après:

Associés de la Société	Prix de souscription	Nouvelles parts sociales	Prime d'émission
Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR . . . . .	EUR 4.000.000,-	40.000	EUR 3.960.000,-
TOTAL . . . . .	EUR 4.000.000,-	EUR 40.000	EUR 3.960.000,-

### Souscription - Paiement

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR, précité, représenté comme mentionné ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur (le "Souscripteur"), déclare souscrire à quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que la prime d'émission d'un montant total de trois millions neuf cent soixante mille euros (EUR 3.960.000,-) par l'Apport en Nature (tel que décrit ci-dessus).

Cet Apport en Nature a fait l'objet d'une déclaration de la Société dont la conclusion se lit comme suit:

"Conformément à ce qui précède, la Société est d'opinion que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à EUR 4.000.000 et que celle-ci est au moins égale à la valeur des 40.000 nouvelles parts sociales à émettre par la Société avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.960.000 en contrepartie."

L'Associé Unique renonce, exonère et décharge irrévocablement et inconditionnellement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers lui à l'égard de la Créance contributive.

Le Souscripteur agissant par son mandataire déclare qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de la Créance à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance apportée en nature à la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, qui auront désormais la teneur suivante:

#### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Levina Investments S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500,-) divisé en cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, comme suit:

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), toutes souscrites et entièrement payées;

cinq mille deux cent cinquante (5.250) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), toutes souscrites et entièrement payées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales seront identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou par la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport au capital social (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi pour chaque classe de parts sociale. La Société peut utiliser l'avoir de ce compte de primes et/ou d'apport au capital social (le cas échéant) pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter aux associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la Réserve Légale.

## **Art. 6. Parts Sociales.**

### **6.1. Parts Sociales**

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

La propriété d'une part sociale entraîne implicitement acceptation des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le(s) associé(s).

### **6.2. Souscription et Cession de Parts Sociales**

Tout associé qui souscrit ou acquiert autrement des parts sociales doit acquérir un montant proportionnel dans chaque classe de parts sociales émises et disponible.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, selon les limites contenues dans le présent Article 6.2, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, selon les limites contenues dans le présent Article 6.2, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital (3/4) social.

Sans préjudice des droits de la Société quant au rachat d'une classe entière de ses propres parts sociales immédiatement suivi par leur suppression conformément à l'article 6.5, and notwithstanding toute autre disposition ici, aucun associé ne doit vendre ou céder par un quelconque moyen ses parts sociales d'une classe à une personne sans vendre ou céder par un quelconque moyen concomitamment à une telle personne les intérêts proportionnels de l'associé transférant dans toute autre classe de parts sociales ainsi détenues par l'associé transférant.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

### **6.3. Participation aux Bénéfices**

Les bénéfices que la Société décide de distribuer sont appliqués tels que décrit dans l'article 24 des présents Statuts à chaque année pendant laquelle l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, décide d'effectuer une distribution de dividendes.

### **6.4. Droits de Vote**

Toute part sociale autorisera son détenteur à une voix pour toute les affaires dans lesquelles les associés ont le droit de voter.

### **6.5. Rachat des Parts Sociales**

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et la suppression d'une classe de parts sociales, en tout ou partie, tels que déterminés le cas échéant par le Gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, étant précisé que la Société ne peut acheter et supprimer à tout moment les Parts Sociales de la Classe A. Dans le cas d'un rachat et d'une suppression d'une classe de parts sociales entière, un tel rachat et une telle suppression auront lieu dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de la Classe J;
- (ii) Parts Sociales de la Classe I;
- (iii) Parts Sociales de la Classe H;
- (iv) Parts Sociales de la Classe G;
- (v) Parts Sociales de la Classe F;
- (vi) Parts Sociales de la Classe E;
- (vii) Parts Sociales de la Classe D;
- (viii) Parts Sociales de la Classe C; et

(ix) Parts Sociales de la Classe B.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par rachat suivi de la suppression d'une classe de parts sociales dans son entièreté (dans l'ordre défini ci-dessus), chaque classe de parts sociales habilite ses détenteurs (au prorata de leurs détentions dans une telle classe de parts sociales) au Montant Total de la Suppression tel que déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance, et approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, par rapport à la classe de parts sociales à être rachetée, et les détenteurs des parts sociales des classes rachetées et supprimées recevra de la Société un montant égal à la Valeur de la Suppression par Parts Sociales pour chaque part sociale de la classe de parts sociales concernée détenue par eux et supprimée. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut allouer toute prime d'émission disponible telle qu'indiquée dans les Comptes Intérimaires à la classe de parts sociales à être rachetées. Le Montant Total de Suppression peut être payé en espèce, en nature ou par voie de compensation.

La Société peut racheter ses parts sociales comme prévu ici, uniquement dans la mesure où ce n'est pas autrement indiqué par la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi, à condition que (i) toute réduction du capital social émis de la Société soit autorisé uniquement conformément à la procédure de rachat et de suppression prévue à l'article 6.5; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être effectuée proportionnellement à chaque classe de parts sociales alors disponible et (b) doit résulter dans chaque détention d'associé une part proportionnelle de chaque classe de parts sociales alors disponible; (iii) toute subdivision d'une classe de parts sociales en nouvelles classes de parts sociales doit résulter pour chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales non divisée détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales subdivisée telle que détenue préalablement à la subdivision; et (iv) toute combinaison ou agrégation de classes de parts sociales dans une nouvelle classe de parts sociales doit résulter pour chaque associé de l'ancienne classe de parts sociales non divisée détenant une part proportionnelle de chaque nouvelle classe de parts sociales combinées telle que détenue préalablement à la combinaison ou à l'agrégation.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne



indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi de mai de chaque année, à 10 a.m.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première

assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, conjointement avec les profits reportables, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associés tel que précisé ci-après.

Chaque année, dans la mesure où la Société décide d'effectuer des distributions de dividendes, les associés sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes, tirés des profits nets et provenant de réserves disponibles dérivant de bénéfices non-distribués, y compris toute prime d'émission et le montant alloué doit être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe A"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe G"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux ("Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I"), ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J sont autorisés à recevoir des distributions de dividendes par rapport à cette année pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J détenues par eux (les "Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe J" et, avec les Dividendes sur les Dividendes

Préférentiels des Parts Sociales de Classe A, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe B, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe C, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe D, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe E, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe F, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe G, les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe H, et les Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Classe I, le "Droit sur Dividendes Préférentiels des Parts Sociales").

Le solde de toute distribution sera alors alloué par l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés entre les détenteurs de la précédente classe de parts sociales disponible selon l'ordre alphabétique inverse.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution et toujours en accord avec les dispositions de l'article 24 ci-dessus.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés pour obtenir le même résultat économique que celui prévu dans les règles de distributions pour les distributions de dividendes de l'article 24.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Chapitre VIII. Définitions

Montant disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportables) augmentés par (i) toutes réserves librement distribuables (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission de la Société) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales qui sera rachetée/supprimée, mais réduit par (i) toutes pertes reportables, mais uniquement dans la mesure qu'elles n'ont pas été immédiatement déduites des profits nets de la Société, (ii) toutes les sommes qui seront placées dans la/les réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, chaque fois tel qu'indiqué dans les Comptes Intérimaires et (iii) les Droits sur Dividendes des Parts Sociales des Classes non payés pour l'année en cours ou les années précédentes (sans, pour éviter tout doute, un double comptage), ainsi:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR+PD)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets de la Société (y compris les profits reportables), i.e. les profits réalisés par la Société pour l'année en cours ou bien les années précédentes, déduction faite des frais généraux, les charges, les dévalorisations, les provisions ou les taxes pour l'année en cours ou les années précédentes.

P = toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de la prime d'émission).

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales qui sera supprimée.

L = pertes reportables, mais uniquement dans la mesure où elles n'ont pas été déjà déduites des profits nets de la Société exprimés en valeur positive.

LR = toutes sommes qui seront placées dans la/les réserve(s) conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

PD = Droits sur Dividendes des Parts Sociales des Classes non payés pour l'année en cours ou les années précédentes.

Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculés en divisant le montant total d'annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Sociétés sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui est donné dans l'article 24.

Montant Général d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, approuvé par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires

concernés. Le Montant Général d'Annulation doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour une modification des Statuts.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ trois mille sept cents euros (EUR 3.700).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 21 août 2015. GAC/2015/7210. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157480/1026.

(150173376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

**Albertina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015156556/12.

(150172943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

**CBRE Global Investment Partners European Co-Investment Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4360 Esch sur Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 200.115.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

CBRE Global Investment Partners Holding B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap) established under the laws of the Netherlands, whose registered office is situated at Schiphol Boulevard 281, 1118BH Schiphol, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register under number 27292128, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**1. Corporate form.** There exists among the subscriber(s) and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité

limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

**2. Name.** The Company will have the name "CBRE Global Investment Partners European Co-Investment Fund GP S.à r.l.".

**3. Duration.**

3.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved at any time if the sole Shareholder, owning the entire issued share capital of the Company, so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

**4. Corporate object.**

4.1 The purpose of the Company is to act as the managing general partner and unlimited shareholder (associé gérant commandité) of CBRE Global Investment Partners European Co-Investment Fund SCSp as well as of one or several special Luxembourg limited partnership(s) (société(s) en commandite spéciale) and/or one of several Luxembourg limited partnership(s) (société(s) en commandite simple) in which it may hold participations and/or shares.

4.2 The purpose of the Company is also the acquisition, sale and/or holding of ownership interests, participations or claims, in Luxembourg or abroad, in or relating to any companies or other enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests, participations or claims. The Company may in particular acquire by transfer, subscription, purchase, exchange or in any other manner any units, stock, shares, membership interests, equity securities or co-ownership interests, debt, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit, debt securities, financial and other debt instruments, convertible or not, whether downgraded, performing, non-performing, distressed, or represented by claims in bankruptcy and any other property whether movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

4.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate, real estate related investments and intellectual property rights.

4.4 Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any manner or form and privately issue bonds, notes, securities and other debt instruments, whether convertible or not, except by way of public offer and within the limits of the Law, this list being not exhaustive. The Company may grant guarantees, pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets either to secure its own obligations or the obligations of any other party.

4.5 Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law.

4.6 In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object.

4.7 The corporate object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense, and the Company is authorized to enter into and to perform all legal, commercial, technical and financial instruments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated activity of the financial sector.

**5. Registered office.**

5.1 The Company has its registered office in the city of Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Managers.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

5.4 In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

## **6. Share capital.**

6.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

6.2 Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively as the Shareholders. References in these Articles to the Shareholders shall be read as referring, whilst the Company has a sole Shareholder, to that sole Shareholder and, whilst the Company has more than one sole Shareholder, to those Shareholders as a body.

6.3 The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the Shareholders, in accordance with Article 17 of these Articles and Articles 199 and 200-2 of the Law.

6.4 Each Share entitles its holder to a fraction of distributable profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence. Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

6.5 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the Shareholders from time to time.

## **7. Share premium and other contributions.**

7.1 The Board of Managers may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and shall create special reserves from funds received by the Company as share premium or as other equity contributions which may be used by the Board of Managers, in its sole discretion, to provide for payment of any redemption price payable in respect of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s) in accordance with these Articles, to allocate funds to the legal reserve, to set off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividends or other distributions.

7.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholder(s) with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts including (without limitation) the account 115 (capital contribution without the issuance of new shares) of the Company.

7.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholder (s) on resolution of the Board of Managers subject to the provisions of the Law and these Articles.

## **8. Registration and indivisibility of Shares.**

8.1 The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify the Company in writing its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

8.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since the Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share (s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent them in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

## **9. Transfer and redemption of Shares.**

9.1 In the case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

9.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Articles 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

9.3 Transfers of Shares must be recorded either by a notarial deed or a private written instrument. Transfers shall not be valid in relation to the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

9.4 The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect. Subject to the Law, the Board of Managers may determine the terms, conditions and manner of the acquisition and redemption of any such Shares.

## **10. Board of Managers.**

10.1 The Company is managed by one or more managers (gérants), who need not to be Shareholders. If a single manager is appointed, such manager shall act as the sole manager of the Company. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). References in these Articles to the Board of Managers shall be read as referring to either the sole manager or the conseil de gérance as applicable from time to time.

10.2 The Board of Managers shall be elected by the Shareholders, which will determine the number of managers and their respective mandate periods. All managers are eligible for re-election, but each may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the Shareholders.

10.3 The Shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

10.4 The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting any manager will not cause the Company to fall into liquidation.

10.5 Each manager incurs, by reason solely of such appointment, no personal liability in relation to any commitment validly made by the Board of Managers in the name and on behalf of the Company.

**11. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with full powers and authority to engage the Company in any contract, instrument or arrangement and to perform all acts considered necessary or useful by the Board of Managers for the purpose of accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

**12. Meetings of the Board of Managers.**

12.1 The effective place of management of the Company shall be Luxembourg City.

12.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson). It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

12.3 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

12.4 Written notice of any meeting of the Board of Managers (with a proposed agenda for the meeting) shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of urgency, in which case such urgency shall be referred to in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

12.5 No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent of each member of the Board of Managers. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.6 Resolutions made by the Board of Managers will be recorded in the minutes of the relevant meeting to be signed either by the managers present or by the Chairperson and the secretary (if any), or by a notary public (as the case may be), and recorded in the corporate books. No delay in obtaining such signatures shall affect the validity of resolutions of the Board of Managers from the time of being passed at the relevant meeting.

12.7 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any manager.

12.8 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another manager as his/her/its proxy. One manager may represent a plurality of other managers at a meeting of the Board of Managers and at such meeting may exercise, whether together or severally, the votes held by all such represented managers in addition to the present manager's own vote.

12.9 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the relevant meeting of the Board of Managers, and if the Shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), if at least one class A manager and one class B manager are present or represented at that meeting.

12.10 In the case of a plurality of managers, resolutions shall be passed by a simple majority of managers present and/or represented at such meeting, and provided that, if the Shareholders have appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

12.11 Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone call, video conference or by any similar means of communication enabling all participating persons to simultaneously communicate with each other. Any participation through these means to a meeting initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

12.12 Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions in writing. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened as the case may be, and validly held. Circular resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

**13. Representation of the Company.** Subject as provided by the Law and these Articles, the following are authorised to act on behalf of and/or to validly bind the Company:

(a) if the Company has a sole manager, the sole manager; or

(b) if the Company has more than one manager, by the joint signature of two (2) managers, provided that, where one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s) have been appointed, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager; or

(c) any one or several person(s) (who may or may not be managers) to whom such power has been delegated (in whatever form) by the Board of Managers but only within the limits of such delegation.

#### **14. Delegation of powers.**

14.1 The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks, including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business:

- (a) to such person or committee;
  - (b) to such ad hoc agents;
  - (c) by such means (including by power of attorney);
  - (d) to such an extent;
  - (e) in relation to such matters or territories;
  - (f) for such duration (being a limited duration);
  - (g) for such remuneration (if any or appropriate); and
  - (h) on such terms and conditions,
- as the Board of Managers may determine.

14.2 If the Board of Managers so specifies, any such delegation may authorise further, sub-delegation of the delegated powers by any person to whom they are delegated.

14.3 The Board of Managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions in its sole discretion from time to time.

**15. Auditor(s).** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with Article 200 of the Law, who need not to be Shareholder(s). If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act collegiately and form the board of auditors.

#### **16. Powers of the Shareholders.**

16.1 The Shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. In the case of a sole Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law and these Articles to the general meeting of Shareholders. In such case, any reference in these Articles to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, as applicable in the circumstances, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

16.2 Any properly constituted general meeting of Shareholders represents the entire body of Shareholders.

#### **17. Meetings of Shareholders.**

17.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he/she/it owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half (50%) of the issued share capital of the Company adopt them.

17.2 However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, in accordance with the provisions of the Law.

17.3 Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his/her/its proxy another person who need not to be a Shareholder himself/herself/itself.

17.4 The holding of general meetings of Shareholders shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

17.5 Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of the month of June at 2.00 p.m. Central European Time (CET). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

17.6 Other general meetings of Shareholders may be held at such place in Luxembourg and at such time as may be specified the Board of Managers in the convening notices of such meetings.

17.7 General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the sole discretion of the Board of Managers, exceptional circumstances of force majeure so require.

**18. Liability of Shareholders.** The liability of each Shareholder is limited to the amount of share capital for which such Shareholder has subscribed (including share premium, as the case may be).

**19. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.



## 20. Annual accounts.

20.1 At the end of each financial year the Board of Managers shall draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law.

20.2 Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and, if applicable, the report of the statutory auditor(s) (if any) in accordance with the Law.

## 21. Allocation of profits and reserve.

21.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

21.2 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

21.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.4 Upon recommendation of the Board of Managers, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may be decided to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as an annual dividend in cash or in kind in proportion to their respective shareholdings in the Company.

21.5 The Board of Managers may decide to pay interim dividends in cash or in kind on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution comprising (and not exceeding) profits realized since the expiry of the Company's immediately preceding financial year, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to reserves required to be established by Law or by the Articles.

21.6 In relation to any assets distributed in kind pursuant to any annual dividend, the Board of Managers shall propose the valuation and division of such assets between Shareholders. In relation to any interim dividend, the Board of Managers shall decide the valuation and division of such assets between Shareholders.

## 22. Dissolution and liquidation.

22.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting any Shareholder.

22.2 Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

22.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholder(s) or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers.

22.4 The Company's assets shall be applied in its liquidation to the satisfaction of the Company's liabilities *pari passu*. Any remaining assets of the Company following satisfaction of its liabilities in full, shall be distributed to the Shareholders in cash or in kind in proportion to the number of Shares that they hold in the Company. In relation to any assets distributed in kind as a liquidation distribution, the liquidator shall decide the valuation and division of such assets between Shareholders.

**23. Applicable law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

**24. Transitional provision.** By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the next following 31 December.

### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares that such party subscribes for the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital of the Company
CBRE Global Investment Partners Holding B.V. ....	12,500	EUR 12,500	100%

All the Shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has immediately passed the following resolutions:

1 The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Jérémy Plummer, born on 29 December 1959 in Woking (United Kingdom), with address at Springwell House, the Street North Warnborough, Hook, RG29 1BD Hampshire (United Kingdom);

- Mr. Neil Ross, born on 16 November 1953 in Edinburgh (United Kingdom), with address at 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg; and

- Mr. Daniel Laurencin, born on 8 October 1969 in Bastogne (Belgium), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2 The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appointed agent (acting by power of attorney) of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

#### **A COMPARU:**

CBRE Global Investment Partners Holding B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) constituée sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social est situé à Schiphol Boulevard 281, 1118BH Schiphol, Pays-Bas et enregistrée auprès du Netherlands Chamber of Commerce Commercial Register sous le numéro 27292128,

ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**1. Forme sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**2. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination sociale "CBRE Global Investment Partners European Co-Investment Fund GP S.à r.l.".

#### **3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à tout moment si l'Associé unique, détenant la totalité du capital social souscrit, le décide. S'il y a plusieurs Associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

#### **4. Objet social.**

4.1 La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé gérant commandité de CBRE Global Investment Partners European Co-Investment Fund SCSp ainsi que d'une ou plusieurs sociétés en commandite spéciale et/ou d'une ou plusieurs sociétés en commandite simple dans lesquelles elle pourrait détenir des parts ou participations.

4.2 La Société a également pour objet la prise, la cession et/ou la détention d'intérêts, de participations ou de créances, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans ou en relation avec toutes sociétés ou autres entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts, participations ou créances. La Société pourra en particulier acquérir par transfert, souscription, achat, échange ou de toute autre manière tout/tous/toutes unités, capital, actions, titres de fonds propres ou co-participations, dettes, prêts, obligations, créances, certificats de dépôt, titres de dette,

instruments financiers et autres instruments de dette, convertibles ou non, avec une décote, performants ou non performants, ou représentés par des créances sur des sociétés en faillite ("distressed debt") et tout autre actif, mobilier ou immobilier, corporel ou incorporel, dans chaque cas qu'il soit on non facilement négociable, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra aussi participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

4.3 La Société peut également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et céder des biens immobiliers, ainsi que des investissements liés à des biens immobiliers et des droits de propriété intellectuelle.

4.4 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, excepté par le biais d'une offre au public et dans les limites de la Loi, cette liste n'étant pas exhaustive. La Société peut donner des garanties, gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs soit pour couvrir ses propres obligations soit les obligations de toute autre partie.

4.5 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment par le biais de l'octroi de prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable.

4.6 D'une façon générale la Société peut prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision et mener toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle peut juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.7 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large, et la Société est autorisée à s'engager dans tout instrument et à réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général toutes transactions nécessaires à l'accomplissement de son objet social et toutes opérations liées pouvant directement ou indirectement faciliter la réalisation de son objet dans les domaines décrits ci-dessus, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

## **5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi dans la ville de Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de Gérance.

5.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

5.4 Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

## **6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (les Parts Sociales) et toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme un Associé ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les Associés. Une référence dans ces Statuts aux Associés devra être lue comme une référence, lorsque le Société à un Associé unique, à cet Associé unique, et, lorsque la Société à plus d'un Associé, à ces Associés en tant qu'assemblée.

6.3 Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des Associés conformément à l'Article 17 des présents Statuts et aux Articles 199 et 200-2 de la Loi.

6.4 Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts Sociales existantes, des bénéfices distribuables de la Société. Les distributions seront faites aux Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

6.5 La propriété d'une Part Sociale emporte adhésion implicite aux Statuts et aux décisions des Associés au fil du temps.

## **7. Prime d'émission et autres apports.**

7.1 Le Conseil de Gérance peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme prime d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquels pourront être utilisés par le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer le paiement de tout prix de rachat payable en rapport avec toute Part Sociale que la Société pourrait racheter de

son ou de ses Associé(s) en accord avec les présents Statuts, pour être affectés à la réserve légale, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

7.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associé(s) avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes incluant (sans limitation) le Compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres nouveaux) de la Société.

7.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés sur décision du Conseil de Gérance sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

## **8. Enregistrement et indivisibilité des Parts Sociales.**

8.1 Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'Article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par écrit son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

8.2 Envers la Société les Parts Sociales sont indivisibles, car la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes se prévalant d'un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société en cette qualité. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

## **9. Transfert et rachat de Parts Sociales.**

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transférables sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être transférées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

9.3 Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer soit par un acte notarié soit par un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

9.4 La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes. Sous réserve des dispositions de la Loi, le Conseil de Gérance peut déterminer les termes, les conditions et la forme du rachat desdites Parts Sociales.

## **10. Conseil de Gérance.**

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si un seul gérant est nommé, ce gérant devra agir en tant que gérant unique de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Une référence dans ces Statuts au Conseil de Gérance devra être lue comme une référence au gérant unique ou au conseil de gérance le cas échéant au fil du temps.

10.2 Le Conseil de Gérance sera nommé par les Associés qui détermineront le nombre de gérants ainsi que la durée de leurs mandats respectifs. Tous les gérants sont rééligibles, mais chacun est révocable à tout moment, avec ou sans justification (ad nutum), par une résolution des Associés.

10.3 Les Associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

10.4 Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout autre évènement similaire affectant n'importe quel gérant n'entraîneront pas la liquidation de la Société.

10.5 Aucun gérant n'engage en raison de sa nomination de responsabilité personnelle en rapport aux engagements régulièrement pris par le Conseil de Gérance au nom et pour le compte de la Société.

**11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs et de l'autorité les plus larges pour engager la Société dans tout contrat, instrument ou arrangement et pour effectuer tous les actes considérés comme nécessaires ou utiles par le Conseil de Gérance à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés relèvent de la compétence, du pouvoir et de l'autorité du Conseil de Gérance.

## **12. Réunions du Conseil de Gérance.**

12.1 Le lieu effectif de gestion de la Société est Luxembourg-ville.

12.2 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

12.3 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.4 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas cette urgence devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

12.5 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de, et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

12.6 Les résolutions prises par le Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux de la réunion en question, qui seront signés soit par les gérants présents soit par le Président et le secrétaire (le cas échéant), ou par un notaire (le cas échéant), et seront déposés dans les livres de la Société. Aucun retard dans l'obtention des signatures n'affectera la validité des résolutions du Conseil de Gérance à partir du moment où elles auront été prises à la réunion en question.

12.7 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par n'importe quel gérant.

12.8 Tout gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre gérant par le biais d'une procuration. Un gérant peut représenter une pluralité d'autres gérants à une réunion du Conseil de Gérance, et à cette réunion peut exercer les votes de ces gérants représentés soit collectivement soit séparément en plus du propre vote de ce gérant présent.

12.9 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion en question du Conseil de Gérance, et si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à cette réunion.

12.10 En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et sous réserve que, si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions à cette réunion.

12.11 Les gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres. Toute participation par ce biais à une réunion initiée et présidée par un gérant situé au Luxembourg est réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion et une réunion tenue sous cette forme est réputée être tenue au Luxembourg.

12.12 Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires par écrit. Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles résolutions circulaires peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique, chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**13. Représentation de la Société.** Sous réserve de ce qui est prévu par la Loi et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à agir au nom de et/ou à engager valablement la Société:

- (a) si la Société est gérée par un gérant unique, le gérant unique; ou
- (b) si la Société a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux (2) gérants, sous réserve que lorsque un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B ont été nommés, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B; ou
- (c) par la signature de toute(s) personne(s) (gérantes ou non) à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués (sous quelque forme que ce soit) par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites d'une telle délégation.

#### **14. Délégation des pouvoirs.**

14.1 Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, y compris la délégation de l'exécution de pouvoirs spécifiques pour la gestion quotidienne portant sur les transactions effectuées dans le déroulement normal des affaires:

- (a) à une personne ou un comité;
- (b) à des représentants spéciaux;
- (c) par les moyens (y compris par procuration);
- (d) dans la mesure;
- (e) par rapport à des questions ou territoires;
- (f) pour une durée (étant une durée limitée);
- (g) pour une rémunération (le cas échéant ou si nécessaire); et
- (h) selon les conditions générales, que le Conseil de Gérance détermine.

14.2 Si le Conseil de Gérance le précise, une telle délégation peut autoriser des subdélégations des pouvoirs délégués par toute personne à qui ceux-ci sont délégués.

14.3 Le Conseil de Gérance peut révoquer toute délégation, dans sa totalité ou en partie, ou en modifier ses conditions générales, à sa seule discrétion au fil du temps.

**15. Commissaire(s).** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soit(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir de façon collégiale et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **16. Pouvoirs des Associés.**

16.1 Les Associés ont les pouvoirs qui leurs sont conférés conformément aux Statuts et à la Loi. En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi et les présents Statuts aux assemblées générales des Associés. Dans ce cas, toute référence dans ces Statuts à «l'assemblée générale des Associés» sera interprétée comme une référence à l'Associé unique, selon le cas en fonction des circonstances, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

16.2 Toute assemblée générale des Associés valablement constituée représente l'entière des Associés.

#### **17. Assemblées des Associés.**

17.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis de la Société.

17.2 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

17.3 Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il/elle soit Associé ou non.

17.4 La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

17.5 Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin à 14h00 Heure d'Europe Centrale (CET). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

17.6 D'autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit au Luxembourg et à l'heure tels que précisés par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

17.7 Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

**18. Responsabilité des Associés.** La responsabilité de chaque Associé est limitée au montant du capital social que tel Associé a souscrit (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

**19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année.

#### **20. Comptes annuels.**

20.1 A la fin de chaque exercice social, le Conseil de Gérance établit un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et le compte de résultats conformément à la Loi.

20.2 Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et, tel qu'applicable, le rapport du ou des commissaire(s) (le cas échéant) établi conformément à la Loi.

#### **21. Répartition des bénéfices et réserve.**

21.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

21.2 Les sommes allouées à une réserve de la Société par un Associé peuvent être également affectées à la réserve légale si l'Associé ayant effectué cet apport accepte cette affectation.

21.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite en proportion de telle sorte qu'elle n'excède pas dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

21.4 Sur recommandation du Conseil de Gérance, les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il pourra être décidé de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau au prochain exercice social ou de le distribuer à ou aux Associé(s) comme dividende annuel en numéraire ou en nature proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

21.5 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires en numéraire ou en nature sur base d'un état comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, comprenant (et n'excédant pas) les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter à ou aux réserve(s) devant être établie(s) de par la Loi ou les Statuts.

21.6 En ce qui concerne tout actif distribué en nature dans le cadre de tout dividende annuel, le Conseil de Gérance devra proposer l'évaluation et la répartition de cet actif entre les Associés. En ce qui concerne tout dividende intérimaire, le Conseil de Gérance devra décider de l'évaluation et la répartition de cet actif entre les Associés.

## 22. Dissolution et liquidation.

22.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant n'importe lequel des Associés.

22.2 Sauf en cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts.

22.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qu'ils soient Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs.

22.4 L'actif social de la Société devra être utilisé durant sa liquidation en vue du paiement des dettes de la Société pari passu. Tout actif restant de la Société, suite au paiement complet de ses dettes, sera distribué aux Associés en numéraire ou en nature proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société. En ce qui concerne tout actif distribué en nature dans le cadre d'une distribution en période de liquidation, le liquidateur devra décider de l'évaluation et la répartition de cet actif entre les Associés.

**23. Loi applicable.** Tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts seront réglés conformément à la Loi.

**24. Disposition transitoire.** Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre suivant.

### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare que cette partie souscrit à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
CBRE Global Investment Partners Holding B.V. ....	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

### *Estimation des frais*

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1 L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Jérémy Plummer, né le 29 décembre 1959 à Woking (Royaume-Uni), ayant son adresse au Springwell House, the Street North Warnborough, Hook, RG29 1BD Hampshire (Royaume-Uni);

- M. Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edimbourg (Royaume-Uni), ayant son adresse au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg; and

- M. Daniel Laurencin, né le 8 octobre 1969 à Bastogne (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2 L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire nommé (agissant par procuration) de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Anja Holtz.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015156651/644.

(150172966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**KW Investment Eleven Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.650.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 septembre 2015*

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Padmini Singla de son poste de Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Andrew McNulty, avec adresse professionnelle au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD comme Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Sanjeev Jewootah de son poste de Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Alan Ridgway, avec adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg comme Gérant de la Société avec effet au 11 septembre 2015.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Yves Cheret

*Gérant*

Référence de publication: 2015156825/24.

(150172663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**HEPP IV Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.642.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 août 2015*

En date du 14 août 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Renata MIAZGA de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Mariusz DOMERACKI, né le 28 mai 1980 à Swiebodzice, Pologne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: ul. Zlota 59, 00-120 Varsovie, Pologne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gordon BLACK



- Monsieur Piotr ANDRZEJEWSKI

- Monsieur Mariusz DOMERACKI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015157412/22.

(150173716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

**Luxembourg Investment Company 102 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.139.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of September.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 102 S.à r.l.” a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and sixteen.

#### *Subscription and payment*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.-euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 102 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille seize.

#### *Souscription et libération*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015156840/282.

(150173170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Elips Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 81.915.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 7 mai 2015 à 14h au siège social*

*Résolutions:*

6. L'Assemblée ratifie les nominations suivantes du Président et de l'Administrateur-délégué décidées lors du Conseil d'administration du 13/04/2015:

*Administrateur-délégué:*

Thaumalo, société privée à responsabilité limitée de droit belge, immatriculée à la BCE sous le numéro 889.088.736, dont le siège social est situé à B-1850 Grimbergen, Borgstraat, 44 et dont le représentant permanent au sein du conseil de la société est Monsieur Thierry Gravet, né le 07/10/1960 à Bensberg et domicilié à B-1850 Grimbergen, Borgstraat, 44. Ce mandat prend effet au 01/01/2015 et vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31/12/2017.

*Président du conseil:*

Asia-Euro Consultancy Limited société à responsabilité limitée de droit de Hong Kong, dont le siège social est situé Suites 1201-4, 12/F, Tower 2, The Gateway, 25-27 Canton Road Tsim Sha Tsui Kowwloon, Hong Kong et dont le représentant permanent est Monsieur Joseph, Marie, Victor, Michel, Patrice Thys, né à Liège le 3/11/1955, de nationalité belge, domicilié 60 J. Résidence, Johnston Road, Penthouse 5, Wanchai, Hong-Kong. Ce mandat prend effet au 01/01/2015 et vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31/12/2017.

Fait à Weiswampach, le 24 septembre 2015.

Pour extrait certifié sincère et conforme à l'original

Thaumalo sprl

*Administrateur-délégué*

Thierry Gravet

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2015157885/30.

(150174117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---

**Napatec Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 188.941.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015156909/14.

(150172680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**New Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.977.675,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156910/10.

(150172297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**ProLogis UK CCLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 133.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156965/9.

(150172830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**BlackRock Global Index Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 171.278.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 21 Septembre 2015,  
sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Frank LE FEUVRE

Francine KEISER

Nicholas HALL

Alexander HOCTOR-DUNCAN

Bruno ROVELLI

Geoffrey RADCLIFFE

est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

Deloitte Audit S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Septembre 2015.

State Street Bank Luxembourg S.A.

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015157795/21.

(150174297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---

**ProLogis UK CCLXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156966/9.

(150172829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**ProLogis UK CCLXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 140.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156967/9.

(150172828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**ProLogis UK CCXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156979/9.

(150172827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Asbury Park I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 193.050.

**EXTRAIT**

1) Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 septembre 2015 que:

- La démission de Madame BLAUEN-ARENDT Geneviève et de Monsieur SCHMIT Marc de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société a été acceptée avec effet au 15 septembre 2015.

- Monsieur Rolf Caspers, née le 12 mars 1968 à Trèves, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 15 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil d'Administration de la Société est dorénavant composé par:

- Patrick Mabry, gérant de catégorie A
- Shaun Collins, gérant de catégorie A
- Fantuz Alexandra, gérant de catégorie B
- Carlo Heck, gérant de catégorie A
- Peter Dickinson, gérant de catégorie B
- John Wiseman, gérant de catégorie B
- Caspers Rolf, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015157766/27.

(150174130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---



**ProLogis UK XCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.588.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156987/9.

(150172517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**ProLogis UK XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.434.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156988/9.

(150172524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Patrimonia Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.331.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156994/10.

(150172459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Casares S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 51.590.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 juin 2015:

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat des administrateurs suivants:

- La société BREMACH INTERNATIONAL S.A.

- La société BS Consulting S.A.

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Eric LALLEMENT, né le 1<sup>er</sup> juin 1971 à Metz (France), résident professionnellement au 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

- Monsieur Steve DORFFER, le 10 septembre 1981 à Hayange (France), résident professionnellement au 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

L'Assemblée décide de reconduire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019 le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Sébastien THIBAL, résident professionnellement au 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

L'Assemblée décide de reconduire jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2019 le mandat du Commissaire aux Comptes suivant:

- La société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. sise au 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015157834/26.

(150174298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---

**POE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 193.449.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schwebsange, den 22.09.2015.

Référence de publication: 2015156997/10.

(150172699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**POL 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 115.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015156998/9.

(150172849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 47.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015157000/10.

(150172854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Edmond de Rothschild O.F., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 131.968.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 septembre 2015:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- De renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2016 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016:

- \* Monsieur Raymond Glodé, Président et administrateur
- \* Monsieur Stéphane Kuzmin, Administrateur
- \* Madame Caroline Gardiner, Administrateur

- le renouvellement du mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. en tant que du Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

*Administrateurs:*

- Monsieur Raymond Glodé, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Kuzmin, 4, Carlton Gardens, London SW1Y 5AA
- Madame Caroline Gardiner, 29, Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève, Suisse

*Réviseur d'Entreprises agréé:*

Deloitte Audit S.à.r.l, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157882/25.

(150174021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---

**Römerhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 168.823.

Suite à la notification de la cession de 5 parts sociales effectuées en date du 14 septembre 2015, par l'associé Mirko Fischer à l'associé Alpha Industrial Holding S.A., le capital de la société Römerhof S.à r.l., société à responsabilité limitée, est désormais détenue comme suit:

Alpha Industrial Holding S.A.: ..... 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157016/14.

(150173043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

**Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 112.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015157021/12.

(150172948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

**Prologis European Holdings XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 132.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157001/9.

(150172526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

**PSH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 128.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157003/9.

(150172329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

**Cobois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.  
R.C.S. Luxembourg B 93.720.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 29 juin 2015 à Luxembourg*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry François, demeurant 28 rue du Luxembourg, L-8077 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2021.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry Christian, demeurant 8 rue des Vignes, L-5657 Mondorf-Les-Bains, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2021.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Beffort Raymond, demeurant 11A, am Nidderland, L-9774 Urspelt, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2021.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Godar Alain, demeurant 2, rue du Stade J.F. Kennedy, L-3502 Dudelange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2021.

*Pour Cobois S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015157813/22.

(150174474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---

**PV Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 183.110.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157004/10.

(150172741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**PV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 146.386.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157005/10.

(150172747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 69.689.

---

*Extrait du procès-verbal des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 04 juin 2015*

Il résulte des résolutions écrites de l'Associé unique de la société IMMOBILIERE DRÄI EECHELEN S.à r.l. du 4 juin 2015 que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. «L'Associé unique constate que le mandat du commissaire aux comptes prend fin à la suite de la présente assemblée générale.

2. «L'associé unique décide de nommer Monsieur Cédric NEIENS demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'au jour de l'assemblée générale de la Société à tenir en 2021.

3. «L'associé unique constate qu'à la suite de la présente assemblée générale, les mandats des administrateurs arrivent à terme et décide de nommer les personnes suivantes:

Benoit GREINER,

Madame Anne-Marie SOLVI,

Monsieur Frank WAGENER,

Madame Gabrielle WEILER

pour des mandats d'administrateurs qui prendront fin à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2021.

4. «Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Benoit GREINER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021;

- Madame Anne-Marie SOLVI, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021

- Monsieur Frank WAGENER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021

- Madame Gabrielle WEILER, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2021

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015157996/34.

(150174110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---

**QGOG Constellation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 163.424.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour le société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015157006/12.

(150172454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Riverside Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 153.779.

*Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt N°L140179538 du 10/10/2014*

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2015157009/12.

(150172694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Roswell, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 166.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2015.

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2015157010/12.

(150172852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Luxembourg Investment Company 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 192.188.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet au 22 septembre 2015*

1. Monsieur Rithivit TEP, né le 8 janvier 1963 à Phnom Penh KHM (Cambodge), demeurant à N° 1, Street 2, Borei Sunway Khan Toul Kok, Phnom Penh (Cambodge), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

2. Madame Mariana Bárbara DE SÁ MORAIS CARNEIRO VERÍSSIMO DA CUNHA a été confirmée dans son mandat de gérante et la catégorie A lui a été attribuée.

3. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN a été confirmé dans son mandat de gérant et la catégorie A lui a été attribuée.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Luxembourg Investment Company 19 S.à.r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015157492/18.

(150173228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

---

**Realty Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8364 Hagen, 19, an de Wissen.

R.C.S. Luxembourg B 88.565.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157011/10.

(150172820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Realview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.337.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 22 septembre 2015*

L'associé unique met fin à la fonction de commissaire aux comptes de la société YES EUROPE et nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157013/12.

(150173055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Kenross Lux Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 175.056.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 8 septembre 2015 que Bessemer Trust Company of Delaware N.A. agissant en qualité de Trustee de The Bluefield Trust a cédé 978.553 (neuf cent soixante dix huit mille cinq cent cinquante trois) parts sociales de catégorie A, à Bessemer Trust Company of Delaware N.A. agissant en qualité de Trustee de The Big Sky Trust, ayant son siège social au 1007, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware sous le numéro 24547.

Il résulte que l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Bessemer Trust Company of Delaware N.A. agissant en qualité de Trustee de The Bluefield Trust son siège social à 1007, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, Inscrit au Registre de Commerce du Delaware Numéro immatriculation: 24547 .....	957.522 (de catégorie A)
Bessemer Trust Company of Delaware N.A. agissant en qualité de Trustee de The Big Sky Trust son siège social à 1007, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, Inscrit au Registre de Commerce du Delaware Numéro immatriculation: 24547 .....	978.553 (de catégorie A)
Luciano Berti .....	32 (de catégorie A)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.	

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Francesca Docchio

*Gérant*

Référence de publication: 2015158024/32.

(150174209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

---

**Rem Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 109, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.333.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157014/9.

(150172469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Restau Beef Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.899.

—

*Extrait de la résolution prise par les associés en date du 18 septembre 2015*

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

*Pour Restau Beef S.à r.l.*

*Le gérant unique*

Référence de publication: 2015157015/13.

(150172845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**S.L. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157020/9.

(150172338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

---

**Parc Plaza, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.902.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 24 août 2015*

Les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats suivants:

Les mandats des administrateurs:

- Marcel Goeres, administrateur, demeurant professionnellement L-2551 Luxembourg, 111, Avenue du X Septembre;
- Guy Goeres, administrateur, demeurant professionnellement L-8063 Bertrange 5, rue Spierzelt.
- Jerry Maes, administrateur, demeurant au 39, me de Neufchâteau B-6720 Habay-la-Neuve.

Le mandat de l'administrateur délégué:

- Marcel Goeres, administrateur, demeurant professionnellement L-2551 Luxembourg, 111, Avenue du X Septembre.
- Jerry Maes, administrateur, demeurant au 39, rue de Neufchâteau B-6720 Habay-la-Neuve.

Le mandat du commissaire:

- Compliance & Control, ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B 171.482.

Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015157563/23.

(150173309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

---

**Eren Participations S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157353/10.

(150173263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

---

**Eren Renewable Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.599.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157354/10.

(150173374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

---

**Eren Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.556.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157352/10.

(150173271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

---